

Nomination de la Responsable Administrative et Financière de la Faculté Roger TOUMSON – UFR des Humanités caribéennes

Régularisation

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités ;
- Vu l'arrêté ministériel de la DGRH C2-2 en date du 9 décembre 2021, portant nomination de madame Ericka COUDOUX dans le corps des ingénieurs d'études, après concours externe ;
- Vu les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'administration du 05 juillet 2022 ;
- Vu la délibération n° 2022-02 du Conseil d'Administration de l'UA du 14 février 2022 portant élection de Monsieur Michel GEOFFROY en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;

ARRETE

Article 1

Madame Ericka COUDOUX, ingénieure d'études classe normale, est nommée en qualité de Responsable Administrative et Financière de la Faculté Roger Toumson – UFR des Humanités caribéennes de l'Université des Antilles.

Article 2

Cette nomination a pris effet le **1^{er} décembre 2021**.

Article 3

Le directeur général adjoint des services et la vice-présidente du pôle Guadeloupe sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 01 septembre 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY